

PORTANT COMPOSITION DES JURYS D'EXAMEN DU DEUST STAPS

ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu l'article L613-1 modifié du Code de l'Education ;

Vu l'arrêté du 16/07/1984, relatif au Diplôme d'Etudes Universitaire Scientifique et Techniques ;

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne ;

ARRETE

Article 1 :

La composition des jurys d'examen du DEUST de l'UFR STAPS comme suit :

DEUST

Spécialité : STAPS : Animation et gestion des activités physiques, sportives ou culturelles

Option 1 : Activités aquatiques pour le bien-être et la santé

Membres du jury :

Lore METZ, Président du jury, MCF

Alain GRIMBERT, Vice-président du jury, PRAG

Semestre 1 et 2 :

Philippe VASLIN, MCF

Sébastien RATEL, MCF

Marie CHATEAU, Professionnel

DEUST

Spécialité : STAPS : Animation et gestion des activités physiques, sportives ou culturelles

Option 2 : Encadrement des activités physiques, sports et loisirs de nature

Membres du jury :

Nasser HAMMACHE, Président du jury, PRCE

Emmanuel MOTARD, Vice-président du jury, PRCE

Semestre 1 et 2 :

Frédérique THOMAS, PRAG

Lore METZ, MCF

Jean-Paul RISTORI, Formateur indépendant

Philippe VASLIN, MCF

Nathalie POUMEYROL, Directrice CFA Auvergne

Svetlana GJORGJIEVSKI, Représentant employeur CFPNEF Sport et Animation

Dominique QUIRION, Représentant salarié CPNEF Sport et Animation

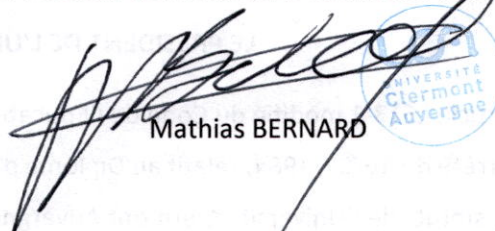
Michael ROUX, Professeur de sport à DRJSCS

Article 2 :

Le Directeur Général des services de l'Université Clermont Auvergne est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 10/12/2020

Le Président de l'Université Clermont Auvergne



Mathias BERNARD



- Transmis au contrôle de légalité le 11 DEC. 2020

- Publié le 11 DEC. 2020

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.